



Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 avril dernier, le conseil municipal est de nouveau convoqué et peut valablement délibérer, sans condition de quorum.

Présents : M. CLERBOIS Jean-Paul M. BERGAULT Jean-Paul M. Éric BREME
M.FORJAN Louis M. FREUDENREICH Pascal Mme LOPPIN Danielle

Pouvoirs : M. Jean-Marc FABIANSKI à M. FORJAN
Mme SAMAKE Jmaïaa à M. Pascal FREUDENREICH

A été nommé secrétaire : M. Pascal FREUDENREICH



Ordre du jour :

- 034 : Convention d'occupation de locaux à titre gracieux avec l'association sportive l'Etoile cycliste du sud de l'Aisne
- 035 : Demande de subvention 2019 des associations / Approbation
- 036 : Compte administratif 2018
- 037 : Mission Locale / Repérage des jeunes les plus vulnérables / Engagement de la commune par la signature d'une lettre matérialisant le partenariat
- 038 : Achat de terrain cadastré section YK n°40
- 039 : Motion / Horaires d'été de La Poste
- Questions diverses



Approbation des procès-verbaux des séances des 8 et 25 avril 2019 :

Les procès-verbaux des séances des 8 et 25 avril n'appelant aucune remarque, ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

Information des décisions prises par Monsieur le Maire :

En application de l'article L2122-22 du CGCT et de la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2014, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire, celui-ci informe l'assemblée de la décision qu'il a prise d'accepter un don, d'un montant de 50 euros, de Madame et Monsieur AGRON, en remerciement de la célébration de leurs noces d'or, qui a eu lieu le 30 mars 2019.

- **034/2019 : Convention d'occupation de locaux à titre gracieux avec l'association sportive l'Etoile cycliste du sud de l'Aisne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention d'occupation d'un local du jeu d'arc d'une superficie de 65 m², est proposée à l'association de l'étoile cycliste, à titre gracieux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention jointe en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

- **035/2019 : Demande de subventions 2019 des associations**

Monsieur FREUDENREICH expose que chaque année, le conseil municipal est sollicité par un certain nombre d'associations, locales ou des environs de la commune, pour le versement d'une subvention.

Il rappelle que l'enveloppe budgétaire de 15 000 euros a été votée en séance du conseil municipal du 8 avril dernier, et inscrite au budget 2019.

Il est fait lecture du tableau de synthèse présentant les différentes demandes de subventions et les propositions de sommes allouées pour chaque demande. (Voir tableau en annexe)

Il précise que le comité des fêtes percevra une aide exceptionnelle complémentaire de 2 600 euros, destinée à financer l'organisation de la fête de la musique et le concert du 5 juillet prochain.

Au total, les subventions proposées aux associations s'élèvent à 14 570 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement des subventions aux associations présentées dans le tableau récapitulatif.

- **036/2019 : Compte administratif 2018**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CLERBOIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé et présenté par Mme LOPPIN, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de Fonctionnement**

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Dépenses | 1 634 394, 06 € |
| Recettes | 2 230 019, 65 € |
| Excédent reporté | 0, 00 € |
| Excédent de l'année 2018 | 595 625, 59 € |

*** Section d'Investissement**

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Dépenses | 669 546, 05 € |
| Recettes | 508 307, 07 € |
| Déficit reporté | 303 755, 67 € |
| Déficit de l'année 2018 | - 464 994, 65 € |

○ 037/2019 : Mission Locale / Repérage des jeunes les plus vulnérables / Engagement de la commune par la signature d'une lettre matérialisant le partenariat

Monsieur le Maire expose que l'État lance un appel à projet intitulé « Repérage des jeunes les plus vulnérables ».

L'objectif est de repérer des personnes, âgées de 16 à 29 ans révolus, et qui sont :

- identifiées par les acteurs de l'insertion et de la formation, mais qui ne souhaitent pas avoir recours à l'offre de services proposée par les acteurs de l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi.
- très éloignées de l'emploi, « hors radar » des institutions publiques, du fait de différents facteurs (illettrisme, isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, personnes avec des pratiques addictives, économie informelle, rejet des institutions...) » ;

Il est prévu un partenariat avec l'Education Nationale intitulé : « Anticiper l'invisibilité, en prévenant le décrochage ».

Dans ce contexte, la Mission Locale de l'arrondissement de Château-Thierry souhaite savoir si la commune d'Essômes-sur-Marne adhère à ce dispositif et si elle s'inscrit dans une collaboration à travers la signature d'une lettre d'engagement matérialisant ce partenariat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif et autorise le Maire à signer la lettre d'engagement proposée.

○ 038/2019 : Achat de terrain cadastré section YK n°40

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales portant dispositions sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par les collectivités,

Vu l'article L 1311-9 du code général des collectivités définissant lors des opérations immobilières les conditions de consultation des services de l'Etat,

Considérant qu'aux termes de l'article L 2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités ont qualité pour passer en la forme administrative leurs opérations immobilières.

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n°82 du 17 octobre 2018, celui-ci avait accepté l'acquisition de la parcelle cadastrée YR n°40 :

Lieu-dit « Le Chauffour »

| | |
|--|-----------------|
| 212 m ² à 7 € le m ² soit | 1 484 € |
| 198 m ² à 90 € le m ² soit | <u>17 820 €</u> |
| à hauteur de | 19 304 € |

Après renégociation, le vendeur accepte que le coût d'acquisition soit de 15 000 €.

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à entreprendre les formalités administratives et régler les sommes dues relatives à cet achat,
- PRÉCISENT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

○ 039/2019 : Motion / Horaires d'été de La Poste

Monsieur le Maire informe le conseil que par un courrier en date du 11 avril 2019, la direction du réseau La Poste informe de ses nouveaux horaires d'ouverture pour la période estivale.

Les horaires de la Poste, du 1^{er} juillet au 31 août seront les suivants :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 12h00.

Le conseil municipal estime que l'ouverture des services de la Poste quatre matinées par semaine pendant l'été est insuffisante envers les usagers qui n'ont pas forcément la possibilité de se rendre à la Poste de Château-Thierry. De plus, la fermeture des bureaux de Poste le samedi matin est d'autant plus pénalisante pour les usagers qui ne peuvent s'y rendre en semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONTESTE les horaires d'ouverture de la Poste pour les mois de juillet et d'août,

DEMANDE un réaménagement des horaires d'ouverture au public, avec au moins une journée d'ouverture complète en semaine et le maintien de l'ouverture des bureaux de la Poste le samedi matin.

QUESTIONS DIVERSES

- Agenda / Inauguration :

- ➔ Cérémonie du 8 mai : rdv à 10h45 devant la mairie
- ➔ Passage de la randonnée cycliste dénommée 'brevet randonneurs mondiaux 600 km', dans l'Aisne le 1^{er} juin prochain
- ➔ Inauguration de la Salle des Justes, le dimanche 2 juin, à 11h30 ;
Monsieur le Maire précise que la plaque commémorative est commandée.
- ➔ 3^{ème} édition de la Frappadingue le 9 juin, la commune accueille comme l'année dernière une partie du parcours
- ➔ 71^{ème} édition du Paris-Alsace à la marche, du 5 au 6 juin dans l'Aisne

- Implantation d'un distributeur de baguettes au hameau de Monneaux :

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre qui a été adressée à la boulangerie Moreau, qui envisage l'implantation d'un distributeur de baguettes au hameau de Monneaux.

La lettre précise en effet les remarques du conseil qui demande que la convention proposée soit complétée de :

- l'engagement de la commune de prendre en charge les frais d'électricité liés au branchement de l'appareil,
- l'engagement de la société Moreau de s'acquitter d'une redevance mensuelle de 40 euros liées à l'occupation du domaine public,
- établir la durée de la convention à une année renouvelable.

- Réflexion sur l'aménagement de la place Saint-Ferréol :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le document du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) présentant les projets d'aménagement possibles de la place Saint-Ferréol.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance
Monsieur Pascal FREUDENREICH.

